

**Historique du canola (CNL)
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)**

Années d'assurance		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007					
Nombre d'adhérents		207	311	362	371	211					
Unités assurées	ha	5 605	9 515	12 362	12 287	5 751					
Contribution	\$/ha	32,00 ¹	32,00 ¹	65,65 ³	97,07 ⁴	161,55					
Rendement de la ferme type	t/ha	2,300	2,300	2,300	2,300	2,300					
Revenu stabilisé	\$/t	405,37	416,34	437,01	465,73	473,90					
	\$/ha	932,35	957,58	1 005,12	1 071,19	1 089,96					
Revenu stabilisé ajusté	\$/t	377,62 ²	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	467,06 ⁶					
	\$/ha	868,53 ²	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	1 074,23 ⁶					
Prix du marché	\$/t	376,29	327,49	314,11	210,92	260,11					
	\$/ha	865,47	753,23	722,45	485,12	598,25					
Compensation	\$/t	1,33	88,85 ⁵	122,90 ⁵	254,81 ⁵	206,95 ⁵					
	\$/ha	3,06	204,35 ⁵	282,67 ⁵	586,07 ⁵	475,98 ⁵					
Avances et paiement final	\$/ha	avril 2004	3,06	déc. 2003	25,60	mai 2004	54,29	avril 2005	89,27	mai 2006	95,00
				avril 2004	112,43	août 2004	29,00	août 2005	69,56	août 2006	80,00
				fév. 2005	66,32	nov. 2004	84,59	déc. 2005	72,37	fév. 2007	109,59
						avril 2005	104,33	mai 2006	186,06	avril 2007	61,14
						juin 2005	14,75	fév. 2007	168,81	janv. 2008	130,25
						août 2005	31,61				
						fév. 2006	(35,89)				
Total des paiements	\$/ha	3,06	204,35	282,67	586,07	475,98					
Intervention ASRA	\$/ha	3,06	204,35	282,67	586,07	475,98					
Solde du fonds	\$	532 955	(518 179)	(1 612 035)	(4 967 926)	(5 162 697)					

¹ Sans considérer le crédit de contribution de 5,98 \$/ha pour 2002 et 0,96 \$/ha pour 2003 en provenance de l'aide de transition.

² Revenu stabilisé après ajustement CSRA calculé en fonction du principe de couverture équivalente.

³ Sans considérer le crédit de contribution de 2,80 \$/ha en 2004 en provenance du Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRRA).

⁴ Sans considérer le crédit de contribution de 2,77 \$/ha en 2005 en provenance de l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES).

⁵ Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme PCSRA.

⁶ Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par le programme Indemnité pour coût de production (ICP). Le taux de contribution est réduit du tiers du montant correspondant à cet ajustement.

**Historique du Canola (CNL)
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)**

Années d'assurance		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	
Nombre d'adhérents		248	388	295	299	412	
Unités assurées	ha	8 176	16 146	10 223	10 754	16 034	
Contribution	\$/ha	88,42	71,15	61,94	22,23	17,00	
Rendement de la ferme type	t/ha	2,000	2,000	2,000	2,100	1,600	
Revenu stabilisé	\$/t	441,72	463,22	511,52	413,24	511,67	
	\$/ha	883,43	926,44	1 023,04	868,65	818,67	
Revenu stabilisé ajusté	\$/t	429,03 ^{1 2}	449,51 ^{1 4}	494,94 ^{1 5}	386,08 ^{1 6}	455,77 ^{1 6}	
	\$/ha	858,06 ^{1 2}	899,01 ^{1 4}	989,87 ^{1 5}	811,55 ^{1 6}	729,22 ^{1 6}	
Prix du marché	\$/t	356,76	455,47	384,75	470,29	543,55	
	\$/ha	713,52	910,94	769,50	988,57	869,68	
Compensation	\$/t	72,27 ³	0,00	110,19 ³	0,00	0,00	
	\$/ha	144,54 ³	0,00	220,37 ³	0,00	0,00	
Avances et paiement final	\$/ha	déc. 2007 fév. 2009	38,91 105,63	Aucun	déc. 2009 avril 2010 fév. 2011	125,54 61,55 33,28	Aucun
Total des paiements	\$/ha	144,54	0,00	220,37	0,00	0,00	
Intervention ASRA	\$/ha	144,54	0,00	220,37	0,00	0,00	
Solde du fonds	\$	(4 285 704)	(935 523)	(1 342 656)	(641 976)	165 527	

¹ Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements.

² L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux contributions au programmes Agri-investissement démarrage.

³ Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

⁴ L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux contributions Agri-investissement démarrage, Agri-investissement 2007 et Agri-investissement 2008.

⁵ L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux contributions au programme Agri-investissement pour l'année en cours et pour les années précédentes si ces contributions n'ont pas permis de réduire les compensations ASRA.

⁶ L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux contributions aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec pour l'année en cours et pour les années précédentes si ces contributions n'ont pas permis de réduire les compensations ASRA.

**Historique du Canola (CNL)
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)**

Années d'assurance		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre d'adhérents		390	394	328	318	328
Unités assurées	ha	15 004	14 641	12 653	11 066	12 761
Contribution	\$/ha	6,71	3,81	6,19	17,78	28,41
Rendement de la ferme type	t/ha	1,570	1,570	1,570	1,57	1,85
Revenu stabilisé	\$/t	558,28	567,63	564,56	572,32	522,60
	\$/ha	876,50	891,18	886,36	898,54	967,70
Revenu stabilisé ajusté	\$/t	465,78 ^{1 2}	449,27 ^{1 2}	530,85 ^{1 4}	566,27 ^{1 4}	516,41 ^{1 4}
	\$/ha	731,28 ^{1 2}	705,35 ^{1 2}	833,44 ^{1 4}	889,04 ^{1 4}	956,24 ^{1 4}
Prix du marché	\$/t	575,96	473,54	449,34	484,85	493,54
	\$/ha	904,26	743,46	705,46	761,21	913,89
Compensation	\$/t	0,00	0,00	81,51 ³	81,42 ³	22,87 ³
	\$/ha	0,00	0,00	127,98 ³	127,83 ³	42,35 ³
Avances et paiement final	\$/ha	Aucun	Aucun	déc. 2014 36,92 avril 2015 47,47 janv. 2016 43,59	déc. 2015 63,10 avril 2016 31,65 janv. 2017 33,09	déc. 2016 20,79 janv. 2018 7,62
Total des paiements	\$/ha	0,00	0,00	127,98	127,83	42,35
Intervention ASRA	\$/ha	0,00	0,00	127,98	127,83	42,35
Solde du fonds	\$	462 432	625 645	(764 659)	(1 617 371)	(1 112 757)

¹ Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements.

² L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux contributions aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec pour l'année en cours et pour les années précédentes si ces contributions n'ont pas permis de réduire les compensations ASRA.

³ Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

⁴ L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux contributions au programme Agri-investissement pour l'année en cours et pour les années précédentes si ces contributions n'ont pas permis de réduire les compensations ASRA.

Dernière mise à jour du tableau : 2018-10-26

Direction principale du développement des programmes en assurance